



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 05.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Ladite séance d'ajournement est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124697-12-2021 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 14 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
4. OFFRE DE SERVICES : ION3V

BÂTIMENT

5. RENOUVELLEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

FINANCES

N° de résolution
ou annotation

6. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR / CHÈQUES EN CIRCULATION

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022

PERSONNEL

8. DEMANDES SALARIALES :

- 9.1 SERVICE INCENDIE
9.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE :
DEMANDE SALARIALE

9. IPC 2022

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 608-2021 : 97, 6^E RUE DU LAC-RAQUETTE

11. IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287, ROUTE 271

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 4 698 872, 24, RUE INDUSTRIELLE

13. AUTRES ITEMS

- OMH : PROLONGATION DE 6 MOIS EN 2022 POUR LA BRIGADE COVID
- SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DES IMMOBILISATIONS 2022 : AUTORISATION D'ACHAT AU DIRECTEUR INCENDIE
- PROLONGEMENT DES SERVICES 1^{RE} RUE LECLERC : MANDAT À LA FIRME STANTEC
-
-

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

124698-12-2021 Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, dépose et présente le projet de règlement numéro 609-2021, remis préalablement aux membres du conseil, et



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

mentionne que l'objet est de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et de déterminer les modalités de perception de ces derniers.

4. OFFRE DE SERVICES : ION3V

124699-12-2021 **Considérant** que la compagnie ION3V travaille à la création d'une méthodologie permettant d'identifier et de corriger les vulnérabilités en matière de cybersécurité ;

Considérant que ladite compagnie ION3V offre à la municipalité, dans le cadre d'un projet pilote, d'utiliser leur méthodologie afin de réaliser une analyse complète de posture de notre organisation ;

Considérant qu'en temps normal, ce type d'analyse pourrait coûter à la municipalité jusqu'à 12 800 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la compagnie ION3V et de participer au projet pilote d'analyse complète de la posture de notre organisation à partir de leur méthodologie ; d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de services.

5. RENOUVELLEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

124700-12-2021 **Considérant** que madame Lise Fecteau, contractante pour le poste de préposée à l'entretien ménager des édifices municipaux, demande de modifier certaines clauses à son contrat ;

Considérant que des négociations sont en cours entre les parties et que le conseil municipal désire déposer une dernière offre à madame Fecteau avant de procéder à un appel de propositions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contenu de l'offre à déposer à madame Lise Fecteau pour le contrat d'entretien ménager des édifices dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution; advenant une acceptation de ladite offre par madame Fecteau, d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat d'entretien ménager des édifices municipaux ; advenant un refus de la part de madame Fecteau, d'autoriser un appel de propositions auprès de différents fournisseurs.

6. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR / CHÈQUES EN CIRCULATION

Ce point est remis à une prochaine séance.

7. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022

124701-12-2021 **Considérant** que la Fondation *Un geste pour la vie!* soutient le Centre d'Écoute et de Prévention du Suicide dans leurs divers services notamment



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

l'écoute téléphonique, les activités de prévention du suicide, les groupes de deuil et les conférences ;

Considérant que la campagne de financement 2021-2022 est en cours et ladite Fondation sollicite la municipalité pour un don ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser un don de deux cent cinquante dollars (250 \$).

8. DEMANDE SALARIALES :

8.1 SERVICE INCENDIE

124702-12-2021 Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la grille salariale 2022 du service des incendies comme négocié entre les parties.

**8.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE :
DEMANDE SALARIALE**

124703-12-2021 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail modifié en vertu des négociations intervenues entre les parties.

9. IPC 2022

Ce point est remis à une prochaine séance.

**10. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES – RÈGLEMENT 608-2021 : 97, 6^E RUE DU LAC-
RAQUETTE**

124704-12-2021 **Considérant** que les propriétaires du 97, 6^e Rue du Lac-Raquette ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule aux propriétaires du 97, 6^e Rue du Lac-Raquette d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

**11. IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287,
ROUTE 271**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 4 698 872, 24, RUE
INDUSTRIELLE**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124705-12-2021

N° de résolution
ou annotation

Considérant que les propriétaires du lot 4 698 872 situé au 24, rue Industrielle ont déposé une demande de dérogation mineure afin d'être autorisés à installer 4 enseignes alors que l'article 4.11.9 du règlement de zonage numéro 447-2006 permet un maximum de 2 enseignes par bâtiment avec une superficie maximale de 0,5 m² par mètre de largeur du mur sur lequel lesdites enseignes seraient fixées ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure demandée pour les raisons suivantes :

- Selon le plan fourni, les enseignes occuperont une superficie de 30,9 m² sur une façade de 90 mètres de large soit bien inférieure à la limite permise selon le règlement ;
- Distributeur des marques CFMOTO et LOVOL, l'affichage desdites marques est essentiel pour l'entreprise ;
- Ladite dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 698 872 situé au 24, rue Industrielle et d'autoriser l'installation de 4 enseignes en vertu du plan déposé par Me Marie-Claude Riou de la firme Vaillancourt et Riou & Associés en date du 24 novembre 2021 ; les travaux doivent se terminer dans les 12 mois de l'adoption de la présente résolution sinon cette dernière sera caduque.

13. AUTRES ITEMS :

- OMH : PROLONGATION DE 6 MOIS EN 2022 POUR LA BRIGADE COVID

124706-12-2021

Considérant que le CISSS (Réseau de la santé) recommande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de poursuivre le projet Brigade Covid-19 en logement social et communautaire pour un autre six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ;

Considérant que la SHQ accepte la recommandation du CISSS ;

Considérant que le Centre de services de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a besoin d'une résolution d'adhésion pour la brigade COVID-19 en logement social et communautaire par les quatre (4) organismes de son territoire qui désirent lesdits services ;

Considérant qu'une demande de budget révisée devra être déposée à la SHQ par chaque organisme afin d'obtenir les argentés couvrant le projet spécial COVID-19 (contribution SHQ 90 % - contribution municipale 10 %) :

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion à la brigade COVID-19 en logement social et communautaire pour l'OH du Sud de la Chaudière – St-Benoît-Labre pour la nouvelle période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

- SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DES IMMOBILISAITONS 2022 : AUTORISATION D'ACHAT AU DIRECTEUR DES INCENDIES



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Ce point est remis à une prochaine séance.

N° de résolution
ou annotation

- **PROLONGEMENT DES SERVICES 1RE RUE LECLERC :**
MANDAT À LA FIRME STANTEC

Ce point est remis à une prochaine séance.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124707-12-2021 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présence séance. Il est 20 h 21.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. – GREFF. -TRÉS.